



AVIS A.1214

**SUR LE PROJET DE SIMPLIFICATION DES PROGRAMMES INCITATIFS À
L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES**

ADOPTÉ PAR LE BUREAU DU CESW LE 27 AVRIL 2015

PBx/FDe/CRi
2015/A.1214

I.1. EXPOSE DU DOSSIER

L'AWEX est le partenaire privilégié des entreprises à l'international. Dans la DPR, le Gouvernement wallon a fait du soutien à l'exportation une priorité et a proposé « *un meilleur ciblage des dispositifs ainsi qu'un meilleur encadrement international et financier de manière à améliorer la compétitivité des entreprises wallonnes à la grande exportation* ». A cette fin, il est dès lors proposé un plan de simplification des incitatifs financiers de l'AWEX dès 2015.

Ce plan de simplification repose sur les grands principes suivants :

- 5 enveloppes, qui sont autant de supports à l'internationalisation des entreprises (consultance, communication, participation aux foires et salons à l'étranger, mobilité hors UE, ouverture de bureaux hors UE) et que ces dernières géreront selon leurs besoins ;
- une intervention plus transparente via un élargissement de l'application de forfaits pour les voyages et les bureaux de prospection à l'étranger ;
- un paiement plus rapide suite à l'application du principe de confiance ;
- un accent particulier sur le déploiement à l'étranger des starters wallons.

Lors de sa séance du 19 mars 2015, le Gouvernement wallon a pris acte de la note rectificative relative au sujet sous revue. Il a chargé le Ministre de l'Economie de la soumettre, pour avis, au CESW.

I.2. AVIS

Les partenaires sociaux réunis au sein du Conseil économique et social de Wallonie prennent acte du projet de simplification des programmes incitatifs à l'internationalisation des entreprises.

Ils accueillent favorablement les grands principes sur lesquels repose le plan de simplification, et en particulier la définition d'un portefeuille de 5 enveloppes pour une durée de 3 ans rendant l'offre de services plus claire. Ils se réjouissent également de la majoration des plafonds d'intervention pour les entreprises de moins de 5 ans (starters) ; en effet, cette mesure est destinée à booster la croissance de cette catégorie d'entreprises et à développer l'emploi par les exportations, comme le demandaient les partenaires sociaux dans leur dernier Mémorandum dans l'axe relatif à la politique d'appui spécifique pour les entreprises à potentiel dont font partie les starters.

Le CESW demande à être consulté sur l'avant-projet d'arrêté qui mettra en œuvre le projet de simplification des programmes incitatifs à l'internationalisation des entreprises et à être informé des résultats après une année de mise en œuvre de ce nouveau plan.
